

par le Dr Christian SICOT

Tableau d'analyse approfondie des barrières

Ce matériel est réservé à un usage privé ou d'enseignement.

Il reste la propriété de la Prévention Médicale, et ne peut en aucun cas faire l'objet d'une transaction commerciale

BARRIERES DE PREVENTION		Contribution relative
Diagnostic et décision thérapeutique conformes au contexte clinique et à l'imagerie médicale	<p>OUI</p> <p>Le diagnostic de péritonite par perforation d'un organe digestif creux et l'urgence d'une intervention chirurgicale ont été rapidement posés.</p>	
Information du patient sur le diagnostic posé et la nécessité et l'urgence d'une intervention chirurgicale	<p>Aucune preuve matérielle de l'information donnée par le radiologue au patient et notamment du risque de décès en l'absence d'une chirurgie urgente</p> <p>En outre, les conditions dans lesquelles cette information a été donnée n'étaient peut-être pas adaptées à leur bonne compréhension par le patient</p> <p>Voir Jugement</p>	<p>IMPORTANTE</p>
(En cas d'accord du patient pour se faire opérer) Organisation du transfert du patient en chirurgie par le radiologue conforme à l'urgence de la situation	<p>NON</p> <p>Le radiologue a contacté l'urgentiste de la Polyclinique alors que le diagnostic était déjà posé et le traitement décidé Le passage par les Urgences constituait une perte de temps inutile et potentiellement dangereuse (cf horaire du décès du patient).</p> <p>Le radiologue devait directement contacter le chirurgien de garde pour organiser dans les meilleurs délais le transfert du patient dans le service de chirurgie et ce, sans le renvoyer en salle d'attente.</p>	<p>MAJEURE</p>
(En cas de refus du patient de se faire opérer) Demande du radiologue à l'épouse du patient pour venir en salle de radiologie pour que son mari lui fasse part de sa décision	<p>NON</p>	<p>MAJEURE</p>
Instruction donnée par le radiologue à sa secrétaire de rappeler au patient de se rendre aux Urgences en lui remettant le compte-rendu du scanner (éventuellement en l'accompagnant)	<p>NON</p>	<p>MAJEURE</p>

BARRIERES DE RECUPERATION		
Demande de l'épouse du patient à son mari de l'informer sur les conclusions du radiologue et la décision qu'il avait prise	NON	MAJEURE +++
BARRIERE D'ATTENUATION		
Demande de l'épouse du patient à la secrétaire lors de la remise du compte-rendu, sur la démarche à suivre	NON	Décès du patient dans les 2 heures suivant son retour à domicile

Tableau d'analyse détaillée des causes profondes

pour la partie relevant de l'hôpital (méthode ALARM)

Nature de la cause	Faits en faveur de cette analyse	Contribution relative
Institutionnel (Contexte économique réglementaire)		
Organisation (Personnels et matériels, protocole)	<ul style="list-style-type: none"> Absence de protocole pour que le personnel de la radiologie accompagne tout malade dans le service où il doit être hospitalisé (en l'occurrence, les Urgences de la Polyclinique). 	MAJEURE
Environnement de travail (Effectifs, charge de travail, maintenance, équipements)	<ul style="list-style-type: none"> <i>A priori</i> NON 	?
Équipe (Communication, supervision, formation)	<ul style="list-style-type: none"> Absence de communication interne parmi le personnel du service de la radiologie. et <ul style="list-style-type: none"> Absence de communication entre la secrétaire de radiologie le patient et son épouse lors de la remise du compte-rendu. 	IMPORTANTE
Individus (Compétences individuelles)	<u>Radiologue</u> <ul style="list-style-type: none"> A informé le patient de la nécessité de l'intervention chirurgicale mais n'a su le convaincre de l'accepter. Voir Commentaire <u>Urgentiste</u> <ul style="list-style-type: none"> Ne s'est pas inquiété de l'absence de venue du patient aux Urgences. Voir Jugement <u>Secrétaire du service de Radiologie</u> <ul style="list-style-type: none"> N'a pas rappelé au patient de se rendre aux Urgences en lui remettant la lettre du radiologue. 	<p>MAJEURE</p> <p>IMPORTANTE</p>

Tâches à effectuer (Disponibilité et compétence)	Le radiologue semblait pressé de quitter son service.	MINEURE
Patient (Comportements, gravité)	<ul style="list-style-type: none"> • Le patient n'a pas suivi l'avis du radiologue sans lui faire part de son refus de se faire opérer. <i>Voir Commentaire</i> • L'épouse du patient n'a pas interrogé son mari sur l'information donnée par le radiologue. 	MAJEURE +++